

122

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48038

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Accords-cadres pour l'approvisionnement en carburant en vrac et en fûts pour les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine et de la régie Illevia

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2125-1, R. 162-1 à R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Les marchés d'approvisionnement en carburant des cuves du Département arrivent à échéance le 31 octobre 2023 et il convient de lancer une nouvelle consultation par voie d'appel d'offres ouvert avec allotissement, pour une durée de 1 an reconductible 3 fois. Pour répondre à ce besoin, les marchés prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2023 ou au plus tard à compter de sa notification.

Après analyse des besoins, l'allotissement proposé est le suivant :

- Lot 1 qui sera passé en groupement de commandes, coordonné par le Département avec la régie des transports Illevia, pour la fourniture en carburant essence (E5, E10) et en gazole (B7).
Maximum de commande annuel 2 400 000 € HT - estimation 800 000 € HT.

- Lot 2 : Fourniture de gazole non routier
Maximum de commandes annuel 1 800 000 € HT - estimation 600 000 € HT.

- Lot 3 : Fourniture de carburant alkylate 2 temps
Maximum de commandes annuel 150 000 € HT - estimation 55 000 € HT.

- Lot 4 : Fourniture d'ADBlue
Maximum de commandes annuel 180 000 € - estimation 60 000 € HT.

Les dépenses correspondantes seront imputées en fonctionnement sur le chapitre 011, fonction 0202, nature 60622 du code service P341.

Décide :

- d'autoriser le Président à lancer une consultation sous la forme d'appel d'offres ouvert relatif à la passation d'accords-cadres à bons de commandes pour l'approvisionnement en carburant en vrac dans les cuves du Département d'Ille-et-Vilaine pour les besoins du groupement de commandes précité pour le lot 1, 2, 3 et 4 ;

- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres précités avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231352

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation